

VIVRE ET TRAVAILLER A HONG KONG



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Index

1. Vue d'ensemble.....	1
2. Formalités d'entrée et visas.....	2
3. Importation et douane	6
4. Vaccinations et Santé.....	9
5. Annonce et séjour.....	10
6. Travail.....	11
7. Prévoyance et assurances.....	14
8. Impôts	18
9. Regroupement familial, mariages et partenariats	20
10. Ecoles et éducation	21
11. Coût de la vie.....	23
12. Logement et transports.....	24
13. Culture et communication.....	27
14. Sécurité	28
15. Suisses et Suissesses.....	29
Liens et ouvrages utiles	31
Contact.....	31

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s'adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l'étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu'il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu'ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées.

Qu'il s'agisse des publications sur papier ou des dossiers électroniques, nos brochures ne constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l'exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne.

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire «Emigration Suisse».

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Bundesgasse 32, CH-3003 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu'au format PDF sous www.swissemigration.ch.

Berne, 19.11.2015

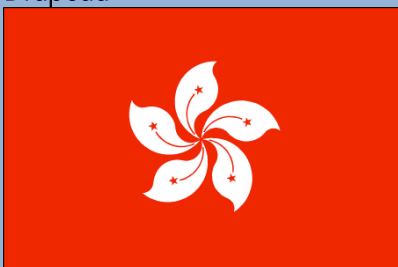
Loi sur les Suisses de l'étranger



La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

1. Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays

Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine

Superficie

1'104 km²

Langue nationale

Anglais et chinois (cantonais ou mandarin)

Nombre d'habitants

7.23 millions (2014)

Capitale

Hong Kong

Régime politique

Région administrative spéciale de la République populaire de Chine

Chef de l'Etat (R.P. de Chine)

Xi Jinping (président)

Chef du Gouvernement (HK)

Leung Chun-ying («C.Y. Leung»)

PIB par habitant

40'175 USD (2014)

Importations de la Suisse

10 milliards USD

Exportations vers la Suisse

3.4 milliards USD

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 30.06.2015

2'234

Accords bilatéraux

✓ [Banque de données des traités internationaux](#)

Administration et droit

Assujettie à Pékin, Hong Kong est administrée selon le principe «un pays, deux systèmes». Elle jouit d'une certaine autonomie, sauf en matière de relations extérieures et de défense. Sa juridiction suit le modèle britannique de la *common law*. Le chef du gouvernement possède de vastes pouvoirs exécutifs. Le conseil législatif (70 membres),

n'a que des compétences limitées, mais exerce une importante fonction de contrôle.

Géographie

La ville de Hong Kong se situe sur l'île éponyme, séparée du continent par un bras de mer de quelque 800 m de large. Elle est bâtie sur les pentes du Victoria Peak, un massif granitique culminant à environ 600 m.

Climat

Hong Kong a un climat subtropical de mousson. L'été y est long, chaud et humide, avec de fortes pluies (mi-avril à septembre; humidité 80 à 100%; plus de 80% de la pluviométrie annuelle). Ensoleillés, doux et secs, les mois d'octobre à novembre sont les plus beaux de l'année. De janvier à mars, la température moyenne tombe à 15°C.

Météo

[Météo et climat à Hong Kong](#)

Décalage horaire

[Carte des fuseaux horaires](#)



Source: Database of Global Administrative Areas (GADM, UC Davis) / GeoNames
Credits: GADM (Database of Global Administrative Areas), GeoNames.org
Copyrights: Creative Commons Attribution 3.0 License
General Remarks: Country borders do not necessarily reflect the FDFA's official position.

Map commissioned for: FDFA, KD
Data compiled by: FDFA, STS Geodienste
Date: 21.11.2014

2. Formalités d'entrée et visas

Les règles applicables peuvent changer à tout moment. Pour obtenir des informations fiables sur les formalités d'entrée et les visas, veuillez-vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire compétente (Ambassade ou Consulat) de votre pays de destination.

DFAE Conseils aux voyageurs / Itineris

Avant d'entreprendre votre voyage, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs sur la sécurité, régulièrement mis à jour par le DFAE et d'enregistrer vos voyages Online sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

WWW

- ✓ [Représentations de la Chine en Suisse](#)
- ✓ [DFAE – Conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Itineris](#)
- ✓ [Recommandations du DFAE avant le départ](#)
- ✓ [Recommandations du DFAE pour le séjour](#)
- ✓ [Immigration Authority Hong Kong](#)

2.1 Introduction

Les personnes souhaitant étudier, travailler ou exercer une activité commerciale à Hong Kong ont besoin d'un visa. Les touristes suisses peuvent toutefois y séjourner sans visa pendant 90 jours au plus (voir «Touristes»). Selon le principe «un pays, deux systèmes», la politique de Hong Kong en matière de visas et d'immigration est indépendante de celle de la Chine. Des bureaux d'immigration (*immigration checkpoints*) contrôlent donc toutes les entrées depuis le continent, y compris pour les citoyens chinois. Il existe de nombreuses catégories de visas, dont l'obtention nécessite de remettre – en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant – divers documents sur support papier.

WWW

- ✓ [Public Services – Hong Kong Visas](#)
- ✓ [Notice sur la demande de visa pour Hong Kong](#)

Consultez les sites indiqués en lien et/ou adressez-vous directement à l'Ambassade ou au Consulat général de Chine, respectivement à Berne et à Zurich.

WWW

- ✓ Consulat général de Chine à Zurich: www.zurich.chineseconsulate.org
- ✓ Ambassade de Chine à Berne: www.ch.china-embassy.org

2.2 Personnes avec activité lucrative

Pour entrer à Hong Kong afin d'y travailler, vous devez disposer d'un passeport valable (pendant encore six mois au moins à partir de la date d'entrée) et d'une autorisation d'entrée (visa). Les visas avec permis de travail ne sont généralement délivrés que sur présentation d'une lettre d'engagement ou d'un contrat de travail et à condition que l'employeur prouve que le poste concerné ne peut pas être pourvu localement (préférence nationale). Est déterminante en l'occurrence la situation du marché du travail local. Cela signifie que l'employeur doit dans tous les cas remplir les formalités d'obtention du visa avant l'entrée.

WWW

- ✓ [Immigration Department](#)
- ✓ [Immigration Services](#)
- ✓ [Non résidents](#)

Les visas délivrés par des services extérieurs sont valables pendant toute la durée de l'engagement, mais pendant deux ans au plus. Leur éventuelle prolongation doit être demandée au département de l'immigration (*Immigration Department*) avant l'expiration de ce délai.

Il existe plusieurs catégories de visas:

- **Employment as Professionals (EAP):** visa pour main-d'œuvre qualifiée, subdivisé en **Immigration Arrangement for Non-local Graduates (IANG)** pour nouveaux diplômés d'une (haute) école de Hong Kong non-résidents et en **General Employment Policy (GEP)**. Ces deux catégories sont contingentes.
- **Training:** visa de douze mois au plus pour stagiaires.
- **Quality Migrant Admission Scheme (QMAS):** ce programme vise à attirer de la main-d'œuvre hautement qualifiée selon les besoins du gouvernement. Pour en bénéficier, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà conclu un contrat de travail avec une entreprise locale, mais il faut remplir différents critères de base (âge, situation financière, bonne réputation, connaissances linguistiques et formation). Chaque candidature est appréciée selon un système de points tenant compte de ces critères (general point test) ou de mérites exceptionnels (achievement-based points test). La direction de l'immigration retient les meilleures candidatures et accorde les visas, qui comprennent le regroupement familial. L'entrée est possible dès que le visa a été délivré.

WWW

- ✓ [Employment as Professionals](#)
- ✓ [Training](#)
- ✓ [Quality Migrant Admission Scheme](#)

Attention: le visa de travail ne vaut que pour l'entreprise concernée. En cas de licenciement ou si vous donnez votre congé, l'employeur est tenu d'en informer l'autorité d'immigration et vous devez demander un nouveau visa. Vous devez également informer les autorités de tout changement interne de poste ou de domaine d'activité.

Détachement temporaire et prestation de services

Il n'est souvent possible de détacher à Hong Kong que des cadres supérieurs, pour une durée de un à deux ans au plus (voir «[Personnes avec activité lucrative](#)»)

Stagiaires

La Suisse et Hong Kong n'ont pas conclu d'accord sur les stagiaires à ce jour.

WWW

- ✓ [Programme de stage \(SEM\)](#)

2.3 Personnes sans activité lucrative

Visa pour membres de la famille

Il existe deux types de visas pour les membres de la famille:

1. Le sponsor est un résident permanent.

Si un membre de la famille (sponsor) possède une autorisation de séjour permanente, les proches parents énoncés ci-après peuvent le rejoindre:

- a. l'époux ou l'épouse;
- b. les enfants non mariés âgés de moins de 18 ans;
- c. les parents âgés de plus de 60 ans.

2. Le sponsor dispose d'un visa de travail ou d'études.

Les proches parents énoncés ci-après peuvent le rejoindre:

- a. l'époux ou l'épouse;
- b. les enfants non mariés âgés de moins de 18 ans.

Remarques générales concernant les membres de la famille

Les demandes de visa pour membre de la famille ont plus de chances d'aboutir si:

- une preuve du lien de parenté entre le requérant et le sponsor est établie;
- rien de négatif n'est associé au requérant;
- le sponsor est à même d'offrir au requérant un niveau de vie nettement supérieur au minimum vital, ainsi qu'un logement approprié (contrat de bail).

Vous trouverez les formulaires de demande ainsi que des informations sur vos droits et vos obligations sur le site web du département de l'immigration.

WWW

- ✓ [Guidebook for Entry for Residence as Dependants in Hong Kong \(Immigration Department\)](#)

Résidence permanente

Après au moins sept ans ininterrompus de séjour, de fréquentation d'écoles, de travail, etc. à Hong Kong, il est possible de demander une autorisation de séjour permanente.

WWW

- ✓ [Entry for Residence as Dependants](#)
- ✓ [Verification of Eligibility for Permanent Identity Card](#)

La demande peut être faite directement auprès du département de l'immigration ou en ligne. Si tous les documents présentés sont jugés valables et que les conditions sont remplies, l'autorité délivre une carte d'identité permanente (*Permanent Hong Kong Identity Card*).

Séjours linguistiques et études

Il existe plusieurs programmes d'échange entre les universités et les hautes écoles spécialisées suisses et celles de Hong Kong, y compris des programmes de bourses d'études.

Les visas d'étudiant doivent être demandés par l'institution de formation concernée. Pour des cours locaux sans diplôme (*sub degree*), le visa est de six mois au plus. Pour des études de premier cycle (*undergraduate*) ou de l'enseignement supérieur (*graduate*), il est accordé pour un an au plus ou jusqu'au diplôme. Les conditions d'octroi du visa dépendant dans tous les cas du diplôme visé, il est recommandé de prendre préalablement contact avec l'institution de formation.

Il faut être en mesure de subvenir soi-même à toutes ses dépenses et prouver aux autorités que c'est bien le cas (fortune suffisante pour couvrir les frais de formation, de logement et de subsistance). Une personne de plus de 18 ans et jouissant d'une réputation irréprochable ainsi que d'une bonne situation financière, ou encore

l'institution de formation elle-même, peut servir de garant.

Le visa est normalement accordé pour toute la durée de la formation, mais pour six ans au plus. S'il doit être prolongé, il faut l'annoncer à l'autorité d'immigration au moins quatre semaines avant son expiration. Les documents de voyage doivent être valables pendant toute la durée du séjour.

WWW

- ✓ [Public Services – Study](#)
- ✓ [swissuniversities.ch](#)
- ✓ [studyinhongkong.edu.hk](#)

Important: le visa d'étudiant ne vaut que pour l'institution de formation concernée. Il ne permet pas d'exercer une activité lucrative (exception: stage en relation avec les études), ni d'ouvrir un commerce. Tout changement de situation doit être signalé à l'autorité d'immigration. La communication de faux renseignements est sanctionnée (p. ex. expulsion).

Retraite

Par rapport à d'autres pays asiatiques, les conditions d'octroi d'un visa aux personnes retraitées sont relativement strictes à Hong Kong. Il n'existe pas à proprement parler de visa pour retraités. Il faut demander soit un visa de longue durée pour non résident, soit une autorisation permanente de séjour, celle-ci n'étant accordée qu'après sept ans au moins – sans interruption – de séjour et de vie active à Hong Kong.

Les personnes d'un certain âge souhaitant émigrer à Hong Kong et qui ont des capacités entrepreneuriales ou des capitaux à investir peuvent trouver les informations nécessaires sous les liens suivants.

WWW

- ✓ [Retire in Asia: Visa Requirements to retire in Hongkong](#)
- ✓ [Public Services – Hong Kong Visas](#)
- ✓ [Guide «Prendre sa retraite à l'étranger»](#)

Tourisme

Les touristes suisses peuvent séjourner à Hong Kong sans visa pendant 90 jours au plus. Ils peuvent y conclure des affaires (séjour de durée limitée à but professionnel, p. ex. lors de réunions régionales), mais n'ont pas le droit d'y occuper un emploi, d'y créer une entreprise ou d'y élire domicile. Si le séjour dépasse 90 jours, il faut remplir le formulaire d'entrée prévu à cet effet (*Application for Entry for Visit/Transit*, ID 1003A).

WWW

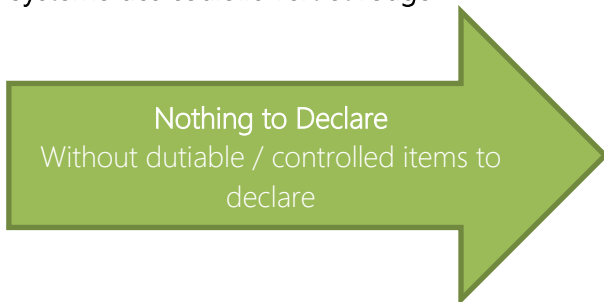
- ✓ [Public Services – Visit/Transit](#)
- ✓ [Formulaire ID 1003A](#)

3. Importation et douane

3.1 Importation

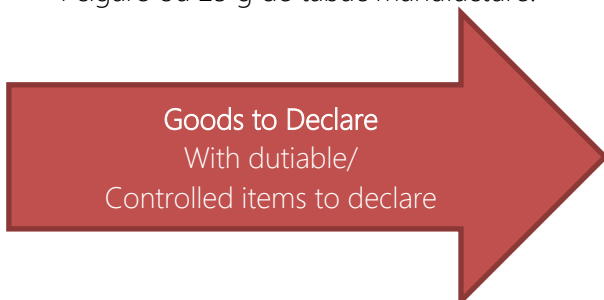
La politique de Hong Kong en matière d'importations est très libérale. Il n'y a pas de droits de douane, si ce n'est sur l'alcool, le tabac et ses produits manufacturés, les carburants, le méthanol et les véhicules automobiles. Les tarifs sont publiés sur le web.

Système des couloirs vert et rouge



Si, au passage de la douane, vous suivez les panneaux verts (**Green Channel**), cela signifie que vous n'avez rien à déclarer: vous ne transportez pas de biens contrôlés ou grevés de droits de douane, ou alors en quantité ne dépassant pas les franchises. Par exemple:

- 1 litre de boisson alcoolique de plus de 30% vol. par personne dès 18 ans;
- 19 cigarettes;
- 1 cigare ou 25 g de tabac manufacturé.



Si vous suivez les panneaux rouges (**Red Channel**), cela signifie que vous avez des marchandises à déclarer: vous transportez des biens contrôlés ou grevés de droits de douane, en quantité dépassant les franchises (voir ci-dessus). Vous trouverez des informations sur les biens à déclarer sur le site web des autorités douanières, sous «*Controlled Imports*».

Est interdite l'importation:

- de drogue et produits psychotropes;
- de certains produits chimiques et antibiotiques;

- d'armes, de munition et de feux d'artifice (voir «*Armes*»);
- de certaines matières premières et de diamants bruts;
- de certains animaux et plantes, ainsi que d'espèces menacées;
- de certains moyens de télécommunication, p. ex. appareils de radiocommunication;
- de gibier, de viande et de volaille;
- de lait en poudre (également interdit à l'exportation).

Attention: observez strictement les prescriptions des autorités douanières! Selon la gravité des faits, l'importation de biens interdits est punie de plusieurs années de prison et d'amendes jusqu'à 60'000 CHF. Renseignez-vous avant votre départ auprès des autorités douanières, ou de l'Ambassade ou du Consulat général de Chine en Suisse (voir «*Formalités d'entrée et visas*»).

WWW

- ✓ [Système des couloirs vert et rouge](#)
- ✓ [Customs and Excise Department.](#)
- ✓ [Controlled Imports](#)
- ✓ [Prohibited / Controlled Items](#)

3.2 Déménagement

Les effets personnels et de déménagement peuvent être importés sans restriction. Les dispositions sur les biens dont l'importation est soumise à déclaration obligatoire ou est interdite s'appliquent. Il est recommandé de faire appel à une entreprise de déménagement internationale. Il faut en outre dresser une liste détaillée de tout le fret expédié et vous devez être à même de prouver, à l'aide de quittances, de factures ou d'autorisations d'import-export, que les biens transportés vous appartiennent.

Vous obtiendrez des informations détaillées auprès des autorités douanières de Hong Kong ou des représentations compétentes en Suisse.

WWW

- ✓ [Customs and Excise Department – Personal Effects](#)

3.3 Véhicules à moteur

Les véhicules importés (neufs ou usagés) sont soumis, lors de leur premier enregistrement, à un impôt spécial dont le taux dépend de leur valeur imposable estimée (p. ex. 40% pour une valeur jusqu'à 150 000 dollars de Hong Kong).

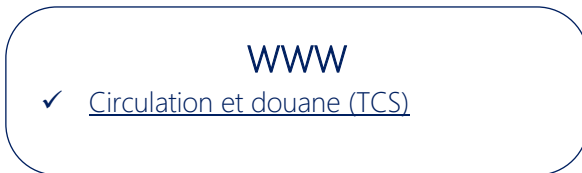
Pour pouvoir importer un véhicule, il faut prouver être domicilié à Hong Kong depuis au moins trois mois (au moyen de factures d'eau, d'électricité ou de téléphone, de documents bancaires, etc.).

Vous trouverez des informations détaillées sur les conditions d'importation sur le site web du département des transports. Pour les formalités d'enregistrement d'un véhicule neuf, cliquez [ici](#).

Important: l'importation de véhicules avec volant à gauche (comme en Suisse) est interdite.



Il n'est pas possible d'importer un véhicule personnellement, en transitant par la Chine continentale.



3.4 Animaux domestiques

L'importation d'animaux domestiques, notamment, de chiens, de chats et d'oiseaux, requiert une autorisation spéciale, qui doit être délivrée par le département compétent (*Agriculture, Fisheries and Conservation Department, AFCD*) avant l'entrée de l'animal à Hong Kong. La demande peut être faite personnellement ou par la poste.

Les animaux importés de Suisse ne sont pas mis en quarantaine, mais la présentation de divers documents est exigée:

- certificat de santé vétérinaire (daté de 14 jours au plus);
- certificat de séjour (avant l'entrée, séjour de 180 jours au moins dans le pays d'origine sans exposition à un risque sanitaire);
- certificat de vaccination antirabique (datant d'au moins 30 jours et d'un an au plus);
- certificats d'autres vaccinations;
- certificat de la compagnie aérienne attestant que l'animal n'a pas quitté sa cage, ni n'a été en contact avec d'autres animaux durant tout le vol.

Vous devez enregistrer votre chien cinq mois au plus tard après son entrée, dans l'un des centres (*licensing centres*) de l'AFCD. Vous pouvez aussi l'y faire vacciner et lui faire implanter une puce électronique, obligatoire pour tous les chiens à Hong Kong.

Le gouvernement de Hong Kong met des liens utiles à disposition. Les formalités à remplir pour importer des animaux et des produits animaux sont présentées en détail sur le site de l'AFCD. Voir en particulier les prescriptions applicables aux pays du groupe II (*Group II Countries*).



3.5 Armes

L'importation d'armes et de munitions est limitée et soumise à de sévères restrictions. Elle requiert en outre des autorisations préalables (permis de port d'arme et autorisation d'importation).

WWW

- ✓ [Customs and Excise Department](#)
Questions générales (24h sur 24)
Tél. (852) 2815 7711
- ✓ [Trade and Industry Department](#)
[Strategic Trade Control Branch](#) :
Mail: stc@tid.gov.hk
- ✓ [Honk Kong Police > Police Licensing Office](#)

3.6 Devises

Une loi limitant l'importation d'espèces est en cours d'élaboration. Renseignez auprès des autorités douanières avant votre départ.

WWW

- ✓ [Customs and Excise Department Hong Kong](#)

3.7 Les Suisses de l'étranger et les banques suisses

Problématique actuelle

En raison du durcissement des réglementations et des exigences fiscales internationales, il arrive régulièrement que les banques suspendent les relations bancaires avec leurs clients domiciliés à

l'étranger ou qu'elles modifient les conditions et augmentent les frais de tenue des comptes.

Discutez de votre cas !

Les relations bancaires entre les clients et leur banque relèvent du droit privé. Lors de la préparation de leur séjour à l'étranger, il est conseillé à ces personnes de trouver une solution négociée avec leur banque qui corresponde à la réglementation bancaire et réponde à leurs besoins.

Développements futurs

Ce domaine est en constante évolution. La Direction consulaire et l'Organisation des Suisses de l'Etranger suivent avec attention cette évolution et publient des informations actualisées dans la « Revue Suisse », publication pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Cette problématique est également un thème de discussion sur le site internet de l'Organisation des Suisses de l'étranger ainsi que sur son forum swisscommunity.org.

WWW

- ✓ [Article dans la Revue suisse](#)
- ✓ [Ombudsman des banques](#)
- ✓ www.swisscommunity.org

4. Vaccinations et Santé

4.1 Vaccinations

Actuellement, aucun vaccin particulier n'est prescrit. Sont néanmoins recommandées les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole et l'hépatite A, ainsi que, dans certains cas, l'hépatite B et l'encéphalite japonaise. Discutez de votre situation personnelle avec votre médecin avant votre départ.

4.2 Santé

Hong Kong possède un système de santé publique relativement performant. Parlant généralement anglais, le personnel médical a un bon niveau de qualification, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les **hôpitaux publics** sont dirigés par la [Hong Kong Hospital Authority](#). Vous trouverez sur la page d'accueil de son site web, sous le raccourci *Clusters, Hospitals & Institutions*, une présentation de tous les centres de traitement, hôpitaux et établissements médicaux de Hong Kong, ainsi que, sous *Accident & Emergency*, une liste des services d'urgence.

Hong Kong dispose en outre de onze **hôpitaux privés** très bien équipés. Vous en trouverez la liste dans le lien figurant plus loin.

Stupéfiants et substances psychotropes

De nombreux pays appliquent des prescriptions particulières pour l'importation de médicaments psychotropes (p. ex. méthadone) et de substances destinées à soigner des malades psychiques. Le cas échéant, renseignez-vous directement avant votre départ auprès de la représentation étrangère compétente (Ambassade ou Consulat) et consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE, qui contiennent des informations à ce propos ainsi que sur la médecine des voyages.

WWW

- ✓ [Safetravel](#)
- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Rapports nationaux de l'OMS](#)
- ✓ [Department of Health – List of Registered Private Hospitals](#)

4.3 Nourriture et hygiène personnelle

Le gouvernement de Hong Kong recommande aux voyageurs d'avoir une bonne hygiène personnelle (notamment de se laver les mains) et d'être attentif à la qualité de la nourriture (degré de cuisson, provenance des glaçons, etc.). Il est en outre recommandé de se protéger contre les piqûres de moustiques, pour éviter de contracter la dengue (p. ex. ne pas rester dehors au lever et au coucher du soleil et se servir de répulsif anti-moustiques même pendant la journée). Vous trouverez davantage d'informations sur le site web du *Food and Environmental Hygiene Department*.

4.4 Pollution de l'air

Hong Kong contrôle certes les véhicules automobiles et les gaz d'échappement, mais la qualité de l'air est fortement influencée par la navigation maritime et par l'industrie de la Chine méridionale. La concentration de particules fines est beaucoup plus élevée qu'en Suisse.

WWW

- ✓ [Travel Health Service – Travelling to Hong Kong](#)
- ✓ [Hong Kong Hospital Authority](#)
- ✓ [Food and Environmental Hygiene Department](#)
- ✓ [Hong Kong Air Pollution](#)

5. Annonce et séjour

5.1 Autorités locales

Il est absolument indispensable de s'annoncer auprès de l'autorité d'immigration de Hong Kong (proche du Consulat général de Suisse), qui vous délivrera une carte d'identité locale (*Hong Kong-ID*). Celle-ci vous servira au quotidien à Hong Kong.

Informez-vous!

Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

5.2 Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Si vous projetez de résider plus de 12 mois à l'étranger, vous êtes tenu de vous annoncer auprès de la représentation officielle compétente (Ambassade ou Consulat) dans le mois qui suit votre arrivée. Vous trouvez informations et adresses dans la liste des représentations du DFAE.

Vos droits

Cette démarche, appelée immatriculation, est gratuite. Elle permet de prendre contact en cas d'urgence, facilite les formalités en cas de mariage, de naissance ou de décès, et contribue à maintenir le lien avec la Suisse. Toute personne immatriculée reçoit gratuitement la «Revue suisse» et peut participer aux élections et votations en Suisse. Les changements d'adresse doivent être annoncés à la représentation.

WWW

- ✓ [Annuaire du DFAE](#)
- ✓ [Consulat général de Suisse à Hong Kong](#)
- ✓ [Revue suisse](#)
- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)
- ✓ [Swisscommunity.org](#)

Plus d'informations

Vous trouvez des informations sur l'obligation d'annonce (y compris militaire) dans le guide «Emigration Suisse».

WWW

- ✓ [Guide pratique - Emigration](#)

6. Travail

6.1 Marché du travail

Hong Kong est un centre de services et de négoce ainsi qu'une place financière d'importance mondiale. En 2013, elle affichait une croissance de 2,9% de son PIB et un taux de chômage de seulement 3,1%. Plus de 90% de la population travaille dans le secteur tertiaire, principalement dans le commerce extérieur, les transports, la logistique et les finances. L'essentiel de l'industrie manufacturière a été déplacée en Chine continentale. La main-d'œuvre travaillant dans la production est donc peu nombreuse.

Le personnel qualifié et les spécialistes peuvent trouver du travail dans le secteur tertiaire (négoce, logistique, finances et hôtellerie). Pour ce qui est des professions médicales, les profils d'exigences à satisfaire sont très stricts. De plus, la situation de l'emploi réagit fortement aux fluctuations de la conjoncture.

WWW

- ✓ [SECO information par pays](#)
- ✓ [www.gov.hk > Employment](#)
- ✓ [Swiss Association of Hong Kong](#)

6.2 Conditions de travail

Droit du travail

Les dispositions minimales relevant du droit du travail sont arrêtées pour l'essentiel dans la *Hong Kong Employment Ordinance*. L'élément déterminant reste néanmoins le contrat de travail, complété par les réglementations de branche. Dans les sociétés européennes, la durée hebdomadaire du travail est d'environ 40 heures; les heures supplémentaires sont fréquentes, mais souvent non rémunérées.

WWW

- ✓ [www.labour.gov.hk](#)

Contrats de travail

A Hong Kong, le contrat de travail est nettement plus important que le droit du travail. Ce dernier ne fixe que des dispositions de principe et laisse une grande marge de manœuvre à l'employeur. Les principales dispositions d'exécution – durée du travail, lieu de travail, salaire, délais de résiliation, protection des données, prestations sociales, éventuelle caisse-maladie, etc. – sont réglées dans le contrat de travail. Celui-ci est donc essentiel pour l'employé, d'autant que le permis de travail dépend de l'entreprise et qu'il n'existe guère de structures internes ou interentreprises de défense des droits des travailleurs.

Permis de travail

La demande de permis de travail est faite par l'employeur, qui doit prouver que le poste concerné ne peut pas être pourvu par un employé local (voir «[Personnes avec activité lucrative](#)»).

Chambres de commerce

Fondée en 1982, la *Swiss Chamber of Commerce in Hong Kong* est au service de l'échange d'informations entre ses membres et de la défense de leurs intérêts. Elle organise régulièrement des manifestations et renseigne les membres sur les programmes du gouvernement.

WWW

- ✓ [Swiss Chamber of Commerce in Hong Kong: \[www.swisschamhk.org\]\(http://www.swisschamhk.org\)](#)

Travail indépendant

Le travail indépendant et les investissements étrangers sont encouragés. Pour travailler comme indépendant, il faut disposer d'une autorisation d'exercer (*licence*). Vous pouvez vous renseigner auprès des services suivants:

WWW

- ✓ [Licensing & Permits \(gov.hk\)](#)
- ✓ [Chambre de commerce Suisse-Chine \(Swiss Hong Kong Business Association\): \[info@sccc.ch\]\(mailto:info@sccc.ch\)](#)
- ✓ [Switzerland Global Enterprise](#)

6.3 Recherche d'emploi et candidature

Bien que le marché du travail soit relativement ouvert à la main-d'œuvre étrangère, il n'est pas facile de trouver un emploi à Hong Kong. Sont recherchées les qualifications rares voire introuvables sur le marché local. Une parfaite maîtrise de l'anglais est une condition indispensable et si vous parlez aussi très bien le mandarin ou même le cantonnais (langue locale à Hong Kong et à Macao), vous cumulez les bons points. En sus des connaissances linguistiques, des compétences en matière d'économie d'entreprise sont souvent requises. Nombre de sociétés cherchent en outre à développer leurs relations commerciales avec l'Occident. Lorsqu'un poste est à pourvoir, la possibilité de l'attribuer à un ressortissant national est étudiée avant que ne soit envisagée la délivrance d'un visa.

Agences de placement privées

On trouve de nombreux sites d'offres d'emploi sur le web et des annonces sont également publiées dans la presse anglophone.



Autre les offres d'emploi publiées sur le web et dans les quotidiens, Hong Kong compte de nombreuses agences de placement. Vous les trouverez en saisissant le mot clé *employment agencies* dans votre moteur de recherche.

Candidature

Remarques générales

Les entretiens (notamment par téléphone) et les tests d'aptitude préalables (connaissances de l'anglais et du mandarin), suivis d'un entretien personnel, sont usuels. L'entretien personnel permet de régler tous les détails du contrat de travail (salaire, durée du travail, etc.) Il est possible de se rendre à un tel entretien avec un

simple visa de touriste. Pour entrer à Hong Kong afin d'y prendre ses fonctions, il faut par contre disposer d'un permis de travail.

Forme

La lettre de motivation et le curriculum vitae (C. V.) peuvent être rédigés en anglais et ne diffèrent guère du modèle courant en Suisse.

Dans la lettre de motivation, privilégiez les phrases brèves et concises. Soulignez en quoi vous êtes la personne idéale pour occuper le poste en jeu, pourquoi vous souhaitez travailler à Hong Kong et ce que vous pouvez apporter à l'entreprise. Décrivez vos objectifs professionnels.

Votre C. V. devrait tenir sur deux pages au plus et inclure les points suivants:

- adresse postale, date de naissance, nationalité, numéros de téléphone et adresse électronique;
- formation, expérience professionnelle et connaissances spécifiques;
- loisirs;
- références.

Joignez des copies de vos diplômes et certificats à votre dossier.

Les manières et les usages professionnels sont très formels à Hong Kong: une importance particulière est accordée à la courtoisie et des connaissances en mandarin voire en cantonnais sont un atout. Apprenez à prononcer correctement le nom de la personne avec qui vous passerez l'entretien d'embauche et n'oubliez pas de lui serrer la main en début d'entretien. Les cartes de visite sont remises des deux mains. Les retards et une tenue négligée sont perçus comme extrêmement impolis.

Important: les questions personnelles (y compris écrites) sur des sujets tels qu'une grossesse ou autre ne sont pas autorisées. Vérifiez dans votre contrat la présence d'éventuelles clauses problématiques.

6.4 Diplômes et certificats

Réseau de sources d'informations

Le site web enic-naric.net contient des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles. Y figurent aussi les adresses des centres d'information nationaux.

SEFRI / DFAE

Les questions relatives à ce thème peuvent être adressées au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ci-joint vous trouvez aussi une liste du DFAE sur ce sujet

WWW

- ✓ www.enic-naric.net
- ✓ [Swiss ENIC \(swissuniversities\)](#)
- ✓ [Diplômes, diplômes de fin d'études, certificats \(DFAE\)](#)
- ✓ [Reconnaissance de diplômes étrangers \(SEFRI\)](#)

7. Prévoyance et assurances

7.1 Système d'assurances sociales

Convention de sécurité sociale

Le 30 septembre 2015, la Suisse et la Chine ont signé une convention de sécurité sociale, qui ne s'applique toutefois pas à Hong Kong. Une liste des conventions de sécurité sociale conclues par la Suisse est publiée sur le site web de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

WWW

- ✓ [OFAS – Conventions de sécurité sociale](#)

Système d'assurances sociales national

Système d'assurances sociales national

Les informations ci-après concernant les assurances sociales étrangères offrent un aperçu global. Elle ne remplace pas une consultation auprès d'un assureur étranger, qui est seul compétent pour vous renseigner sur le système d'assurance national.

Hong Kong dispose d'un système d'assurances sociales peu développé et très favorable aux employeurs, dont les seules obligations dans ce domaine consistent à assurer leur personnel auprès d'un fonds de pension (*Mandatory Provident Fund*, MPF) et d'une assurance accidents (*Employee's Compensation Ordinance*, ECO).

Certaines assurances sociales à Hong Kong sont réservées aux personnes qui y résident depuis au moins sept ans (voir «[Résidence permanente](#)»). Financées par l'impôt, ces assurances soutiennent prioritairement les indigènes en incapacité de travail, à la retraite ou dont le revenu est insuffisant.

Attention: les conditions d'octroi de l'aide sociale sont très sévères et il n'existe pas d'assurance chômage! Pour avoir une bonne vue d'ensemble du système des assurances sociales à Hong Kong, cliquez sur le lien ci-dessous.

WWW

- ✓ [Swiss Life Network – Hong Kong](#)

Important: les cotisations aux assurances sociales sont à la charge de l'employeur. Elles ne sont pas directement prélevées sur le salaire, comme en Suisse.

7.2 Prévoyance vieillesse

Mandatory Provident Fund (MPF)

Le MPF est obligatoire pour toutes les personnes exerçant une activité lucrative salariée ou indépendante âgées de 18 à 64 ans, **y compris pour les travailleurs étrangers sans autorisation de séjour permanente**. Il suffit d'avoir travaillé pendant au moins 60 jours (à temps plein ou partiel). On compte 19 fiduciaires offrant un plan de retraite MPF.

Il incombe à l'employeur d'annoncer ses employés au MPF et d'en communiquer mensuellement le revenu brut à l'Etat. Ce revenu se compose du salaire, des bonus, des indemnités de vacances et des allocations. La sortie de l'employé du MPF doit aussi être annoncée.

WWW

- ✓ [MPF System \(\[www.mpfa.org.hk\]\(http://www.mpfa.org.hk\)\)](#)
- ✓ [Hong Kong: The Facts – MPF](#)
- ✓ [Maximum relevant income level for MPF contributions increased to \\$ 30'000](#)

L'employé et l'employeur paient chacun une cotisation se montant à 5% du revenu brut. Si ce dernier est inférieur à 7'100 dollars de Hong Kong (HKD), l'employé est exonéré du paiement. Le revenu déterminant pour le calcul de la cotisation est plafonné à 30'000 HKD (état au 1^{er} juin 2014), si bien que celle-ci ne dépasse pas 1'500 HKD. Les cotisations obligatoires sont fiscalement déductibles jusqu'à hauteur de 17'500 HKD pour l'année fiscale 2014/2015 et de 18'000 HKD à partir de 2015/2016, pour les indépendants comme pour les salariés. Les cotisations volontaires ne sont pas déductibles. Pour les employeurs, la déduction fiscale se monte à 15% des cotisations.

S'il omet d'annoncer un employé, paie des cotisations insuffisantes ou les paie en retard ou encore ne déclare pas le revenu brut déterminant, l'employeur est passible de peines pécuniaires ou privatives de liberté.

7.3 Assurance maladie et accident

Employee's Compensation Ordinance (ECO)

L'ECO fixe des normes minimales en matière d'assurance accidents que tout employeur est tenu de respecter. A défaut, les contrats de travail concernés ne sont pas valables. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle prévue dans l'ECO, l'employeur a l'obligation de verser à l'employé au minimum les indemnités fixées par ladite ECO.

L'ECO couvre également les décès professionnels, les cas d'invalidité complète ou partielle, tant permanente que temporaire, ainsi que la prise en charge de certaines dépenses médicales.

WWW

- ✓ [A Concise Guide to the Employees' Compensation Ordinance \(with FAQ\) \(Labour Department\)](#)

Assurance maladie publique

Il n'existe pas d'assurances maladie publique.

Assurances privées

A Hong Kong, il est d'usage que l'employeur propose une couverture d'assurance maladie. Depuis 2004, on observe une croissance des assurances maladie et accidents privées, car les coûts de la santé ont fortement augmenté, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

WWW

- ✓ [Honk Kong: The Facts – Public Health](#)
- ✓ [Healthcare Reforms – Full Consultation](#)

Il vaut la peine de comparer les offres d'assurances, car la couverture diffère sensiblement de l'une à l'autre (voir Healthcare Reform – Full Consultation: Appendix B: Hong Kong's Current Private Health Insurance Market).

7.4 Autres assurance

Assurance chômage

Hormis le soutien financier accordé aux personnes dans le besoin en application de la *Comprehensive Social Security Assistance (CSSA)*, il n'existe pas d'assurance chômage.

Congé de maternité

Sous réserve des dispositions propres aux entreprises, les femmes titulaires d'un contrat de travail de durée indéterminée et présentant 40 semaines d'ancienneté ont droit à un congé de maternité de dix semaines consécutives et à 80% de leur dernier salaire.

WWW

- ✓ [Frequently Asked Questions – Maternity Leave \(Labour Department\)](#)

Remarque

Les coûts de la santé à Hong Kong sont les deuxièmes plus élevés au monde, après les Etats-Unis. Les Suisses de l'étranger y étant traités en tant que patients privés, les frais de traitement sont immédiatement exigibles. Il est donc important d'avoir une bonne assurance. Renseignez-vous au préalable.

7.5 Assurances réservées aux résidents permanents

Les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement permanente bénéficient de deux autres types d'assurances:

- la CSSA en cas de revenu insuffisant;
- la SSA pour la vieillesse et l'invalidité.

WWW

- ✓ [Social Security Allowance \(SSA\) Scheme](#)

7.6 AVS/AI suisse

Versement des rentes ordinaires

Les rentes AVS et AI ordinaires (à exception de la rente AI d'un quart) peuvent être versées quel que soit le pays de domicile du bénéficiaire, dès lors que les règlements de ce pays l'autorisent. Les versements sont effectués directement par la Caisse Suisse de compensation CSC dans la

devise du pays de domicile du bénéficiaire. L'ayant droit peut également se faire payer sa rente par l'intermédiaire d'un représentant désigné en Suisse ou sur un compte en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 904.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Employé d'une entreprise suisse

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Etudiants

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:



Bénéficiaires d'une rente AVS (1er pilier) et d'une caisse de pension (2ème pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout

retard de versement de la rente. Les caisses de pensions tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses. Chaque année, la Caisse suisse de compensation (SCS) envoie à tous les bénéficiaires de prestations un formulaire « certificat de vie et d'état civil ». Afin que la rente puisse être versée sans interruption, ce formulaire doit être rempli, dûment certifié par l'autorité locale compétente et retourné dans les 90 jours.

Imposition des rentes versées par les caisses de pension

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre « Impôts »).

7.7 Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Lorsqu'une personne se retrouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier temps mobiliser toutes ses forces et ses ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, il convient d'examiner dans quelle mesure des parents ou amis pourraient lui venir en aide. Il importe également de déterminer quelles aides et prestations peuvent être obtenues de la part de l'Etat de résidence. Ce n'est qu'en dernier ressort que le soutien de la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger doit être pris en compte.

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger ?

Est considéré comme Suisse de l'étranger tout ressortissant suisse résidant à l'étranger depuis trois mois au moins. Toutefois, dès lors que vous avez élu domicile à l'étranger, vous devenez un Suisse de l'étranger, même si vous avez quitté la Suisse depuis moins de trois mois. Cette définition et les cas de figure présentés ci-après reposent sur la loi fédérale du 21 mars 1973 sur

l'aide sociale et les prêts alloués aux ressortissants suisses à l'étranger.

Bases légales

L'aide sociale aux Suisses de l'étranger est accordée à des personnes qui, en proie à des difficultés passagères, sont tributaires d'une aide financière pour surmonter leur précarité. Cette aide ne s'inscrit pas dans la durée, mais repose sur le principe que les personnes intégrées dans le pays de résidence retrouveront vraisemblablement leur autonomie financière dans un proche avenir. L'évaluation exhaustive des circonstances tiendra compte des liens familiaux ainsi que des relations tissées par ces personnes dans leur pays de résidence, ainsi que de l'opportunité d'un possible retour en Suisse.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroie ou du refus du montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce

dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Doubles-nationaux

Si vous avez la double nationalité, vous êtes soumis à une réglementation particulière. Vous pouvez certes présenter une demande, mais s'il s'avère que la nationalité étrangère est prépondérante, l'aide ne vous sera en principe pas accordée. Les critères déterminants sont les rapports que vous entretenez avec la Suisse et les circonstances qui sont à l'origine de l'acquisition de la nationalité étrangère.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins (voir formulaire «obligations des requérant(e)s»).

WWW

- ✓ [Aide sociale aux Suisses de l'étranger \(ASE\)](#)
- ✓ [Formulaires de demande](#)

8. Impôts

8.1 Impôts directs et indirects

Impôts directs

Hong Kong dispose d'un système fiscal simple et relativement avantageux. Les impôts directs sont au nombre de trois, (état en juin 2014):

- impôt sur le revenu (*salaries tax*) de 16.5% au plus (taux moins élevé pour les bas revenus, puis progressif);
- impôt foncier (*property tax*) de 15% au plus;
- impôt sur le bénéfice des entreprises (*profits tax*) de 16.5% au plus.

Sont en principe imposables tous les revenus réalisés à Hong Kong. Ce qui est déterminant pour l'autorité fiscale (*Inland Revenue Department*, IRD), c'est que la prestation de travail ait été fournie à Hong Kong (principe de territorialité).

Les personnes travaillant moins de 60 jours par an à Hong Kong peuvent demander d'être exonérées de l'impôt sur le revenu.

Il existe en outre de nombreuses possibilités de déductions (*deductions and allowances*). L'IRD renseigne en détail sur cette question, ainsi que sur la déclaration d'impôt.

Il est intéressant de relever quels impôts n'existent pas à Hong Kong:

- impôt sur le chiffre d'affaires et taxe sur la valeur ajoutée;
- impôt sur la fortune;
- impôt à la source sur les dividendes et les intérêts;
- impôt sur les successions;
- impôt sur les donations.

Impôts indirects

Hong Kong n'applique pas de taxe sur la valeur ajoutée. Le principal impôt indirect est le droit de timbre (*stamp duty*) grevant certaines transactions (transfert d'actions, bail à loyer, terrains). Il correspond au «cachet» légal validant la transaction et s'élève actuellement à 0,1% pour chacune des parties à la transaction (total: 0,2%).

Les biens immobiliers (p. ex. terrains et immeubles) sont soumis à un droit de timbre spécial, qui s'élève actuellement à 4,25%.

Attention: la revente de biens immobiliers est grevée d'un droit de timbre distinct (*special stamp duty*, SSD) compris entre 10% (revente dans les 36 mois) et 20% (revente dans les six mois), ainsi que d'un droit de timbre d'acquisition (*buyer's stamp duty*, BSD) de 15%. Ces droits de timbre visent à lutter contre la surchauffe du marché immobilier.

WWW

- ✓ [IRD Tax Information](#)
- ✓ [IRD Salaries Tax](#)
- ✓ [Taxation in Honk Kong \(gov.hk\)](#)
- ✓ [Low and simple tax regime \(gov.hk\)](#)
- ✓ [Hong Kong Tax Structure \(HLB\)](#)
- ✓ [Hong Kong SAR Tax Profile \(KPMG\)](#)

8.2 Double imposition

La convention contre les doubles impositions (CDI) conclue entre la Suisse et Hong Kong est entrée en vigueur le 15 octobre 2012. Elle inclut une clause d'assistance administrative conforme à la norme internationale. Pour l'imposition en Suisse, elle a pris effet le 1^{er} janvier 2013 et pour l'imposition à Hong Kong le 1^{er} avril 2013.

WWW

- ✓ [CDI Suisse – Hong Kong](#)
- ✓ [Double imposition et assistance administrative \(SFI\)](#)
- ✓ [Relations bilatérales Suisse-Hong Kong](#)

8.3 Echange d'informations

Le 13 octobre 2017, la Suisse et Hong Kong ont signé un accord bilatéral sur l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux

comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international. En raison de l'application provisoire de l'accord sur l'EAR, les établissements financiers suisses doivent, depuis le 1^{er} janvier 2018, collecter des informations sur les comptes gérés en Suisse par des personnes physiques ou morales dont le

domicile fiscal est situé à Hong Kong et parmi lesquelles figurent également des ressortissants suisses. Des informations sur des comptes utilisés pour le versement de rentes de l'État sont également échangées dans le cadre de l'EAR.

9. Regroupement familial, mariages et partenariats

9.1 Regroupement familial

Il existe plusieurs possibilités de bénéficier d'un regroupement familial (visas pour le conjoint et les enfants), dans la mesure où l'un des parents est résident permanent ou titulaire d'un visa de travail ou d'études (voir «[Personnes sans activité lucrative](#)»).

9.2 Mariages

Obligation d'annonce

Un mariage civil célébré à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être annoncé aux autorités helvétiques de l'état civil.

Processus

Les citoyens suisses annoncent le mariage qu'ils ont contracté à l'étranger à la représentation Suisse à l'étranger. Celle-ci traduit et légalise les documents et les transmet sans frais en Suisse. L'annonce peut exceptionnellement aussi être faite à l'autorité cantonale de surveillance de l'état civil qui envoie les documents, si nécessaire, à la représentation Suisse à l'étranger compétente pour la traduction et la légalisation (contre émoluments).

Prise de contact préalable

Nous vous recommandons de clarifier avant le mariage auprès de la représentation Suisse à l'étranger les formalités à entreprendre afin que le mariage puisse être reconnu le plus rapidement possible et enregistré dans le registre de l'état civil en Suisse.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, se reporter aux mémentos sur le mariage de l'Office fédéral de la justice ou à les pages des Ambassades étrangères.

WWW

- ✓ [Mémento sur le mariage publié par l'Office fédéral de la justice](#)
- ✓ [Marriage and registered partnership](#)

9.3 Partenariats

A Hong Kong, le mariage et le partenariat entre personnes de même sexe sont autorisés depuis 1991, mais ne sont pas reconnus par l'Etat.

10. Ecoles et éducation

10.1 Système scolaire

Pour des raisons linguistiques, les écoles publiques n'entrent généralement pas en ligne de compte pour les enfants suisses.

10.2 Ecoles internationales

Hong Kong dispose de plus de 50 écoles internationales, offrant quelque 40'000 places. Il y a néanmoins souvent de longues listes d'attente. Le calendrier des vacances de ces écoles est en partie harmonisé avec celui de leur pays de référence.

WWW

- ✓ [Council of International Schools: www.cois.org](http://www.cois.org) > Membership Directory

Les seules écoles internationales respectivement germanophone et francophone de Hong Kong sont la German Swiss International School et le Lycée Français International.

La *German Swiss International School* (GSIS) dispose d'une section allemande et d'une section anglaise. L'enseignement y est conforme aux systèmes scolaires respectivement allemand et britannique. L'année scolaire débute fin août / début septembre et se termine en juin. L'école a une très bonne réputation et compte quelque 1'300 élèves (dont environ 6% d'enfants suisses). Elle couvre tout le cursus scolaire, du jardin d'enfants au gymnase. La section allemande conduit, en 12^e année, à la maturité, la section anglaise au baccalauréat international.

WWW

- ✓ [Educationssuisse – Internationale Schulen](http://www.educationssuisse.ch)
- ✓ [German Swiss International School](http://www.gsis.edu.hk)

Le Lycée français international (LFI) compte trois sections: française, anglaise et bilingue. Il couvre aussi tout le cursus scolaire, de l'école maternelle au lycée, et conduit au baccalauréat. Sa réputation est excellente.

WWW

- ✓ [Lycée Français International de Hong Kong \(www.fis.edu.hk\)](http://www.fis.edu.hk)

Remarque: dans la section allemande de la GSIS ou la section française du LFI, les enfants suisses jouissent du même niveau de priorité que leurs camarades respectivement allemands ou français, mais non dans la section anglaise de ces établissements.

Pour les enfants anglophones, il existe également des écoles primaires et secondaires publiques. L'examen d'entrée est relativement facile pour les enfants ayant de bonnes connaissances en anglais. Il est toutefois difficile de trouver une place dans ces écoles. En règle générale, le port de l'uniforme scolaire y est obligatoire.

Enfin, Hong Kong compte plusieurs instituts catholiques, fréquentés principalement par des élèves chinois. L'enseignement y est généralement dispensé en anglais.

10.3 Universités

Les universités de Hong Kong proposent leurs programmes aussi bien aux étudiants indigènes qu'à ceux en provenance de l'étranger. Les neuf universités ci-dessous sont subventionnées par l'Etat.

WWW

- ✓ [University of Hong Kong](http://www.hku.hk)
- ✓ [Hong Kong University of Science and Technology](http://www.cuhk.edu.hk)
- ✓ [Chinese University of Hong Kong](http://www.cuhk.edu.hk)
- ✓ [City University of Hong Kong](http://www.cityu.edu.hk)
- ✓ [Hong Kong Polytechnic University](http://www.polyu.edu.hk)
- ✓ [Hong Kong Baptist University](http://www.hkbu.edu.hk)
- ✓ [Lingnan University](http://www.lingnan.edu.hk)
- ✓ [The Hong Kong Institute of Education](http://www.hkied.edu.hk)
- ✓ [Academy of Performing Arts](http://www.hkpa.edu.hk)

Les conditions d'admission varient d'une université à l'autre, mais toutes demandent au moins la maturité ainsi que de bonnes connaissances en anglais, car la plupart des matières sont enseignées dans cette langue.

Outre les établissements ci-dessus, il existe de nombreuses autres universités, institutions et hautes écoles autofinancées, privées ou publiques (voir lien ci-après *List of higher education institutions in Hong Kong*).

Les échanges entre les universités suisses et celles de Hong Kong sont dynamiques. Renseignez-vous sur les éventuels programmes d'échange auprès du bureau de la mobilité de votre université.

Taxes d'études

Par rapport à la Suisse, les taxes d'études sont relativement élevées (jusqu'à plus de 10'000 CHF par année), mais il existe de nombreuses possi-

ibilités de bénéficier d'une bourse, y compris étatique (voir lien).

WWW

- ✓ [Studying in Hong Kong: studyinhongkong.edu.hk](#)
- ✓ [Hong Kong Education - Scholarships](#)
- ✓ [Studying in Honk Kong \(gov.hk\)](#)
- ✓ [Worlds University Rankings \(THE\)](#)
- ✓ [List of higher education institutions in Hong Kong \(Wiki\)](#)

Pour les conditions d'obtention d'un visa, voir «[Séjours linguistiques et études](#)».

11. Coût de la vie

11.1 Salaires et rémunération

Un salaire minimal est en vigueur à Hong Kong depuis le 1^{er} mai 2011. Fixé initialement à 28 HKD par heure, il a été augmenté à 30 HKD (soit environ 3.75 CHF) le 1^{er} mai 2013. La réglementation exacte est présentée dans les *Reference Guidelines for Employers and Employees*, disponibles sur le site web du *Labour Department*.

Lors de leur première embauche, les jeunes diplômés universitaires gagnent l'équivalent d'environ 1'200 CHF.

WWW

- ✓ [Statutory Minimum Wage \(SMW\) – Labour Department](#)

11.2 Coût du logement

Habiter au centre-ville à Hong Kong est nettement plus cher qu'en Suisse. En août 2014, les loyers ont atteint leur plus haut niveau historique et les prix de l'immobilier ont plus que doublé depuis 2009. Ainsi, un appartement meublé de deux pièces de moyen standing coûte aujourd'hui plus du double (8'960 CHF contre 4'155), tandis que pour un non meublé de trois pièces, également de moyen standing, le facteur d'augmentation est de 1.7 (3'915 CHF contre 2'318). Selon l'indice UBS, le loyer usuel payé par la majorité des ménages indigènes habitant dans un appartement de dimensions et de niveau de confort usuels situé hors de ville s'élève à environ 1'670 CHF (Zurich: 2'365 CHF).

11.3 Coût de la vie

Selon l'indice établi par le DFAE, le coût de la vie est plus élevé à Hong Kong qu'en Suisse, avec un écart moyen de +10.

Indications relatives à la comparaison établie par le DFAE

Vous devez absolument tenir compte du fait que d'une part, les coûts de logement, les charges sociales et les impôts n'ont pas été pris en compte dans cette comparaison et, d'autre part, que le coût de la vie dépend fortement des besoins de chacun et du lieu de domicile (p. ex. achat de produits locaux ou importés, logement à la campagne ou dans une grande ville).

Recommandation

Etablissez un budget personnel en vous fondant sur des informations en la matière recueillies auprès de futurs collègues et en voyageant préalablement dans le pays.

En résumé, il apparaît que les coûts du logement sont très élevés par rapport aux salaires (emplois locaux). Ils représentent par conséquent le premier poste de dépense du budget d'un expatrié. Pour les familles avec enfants, viennent ensuite les frais de scolarité. Pour des raisons de langue, la plupart des enfants étrangers fréquentent des écoles subventionnées ou internationales. Dans les écoles privées, les frais de scolarité – auxquels s'ajoute le dépôt d'une garantie (environ 50'000 CHF) – sont très élevés. Suivent en troisième position les dépenses pour les courses dans les supermarchés (comportements d'achat européens) et pour les repas au restaurant.

WWW

- ✓ [Office fédéral de la statistique - Indices des niveaux de prix en comparaison internationale > Site Web OCDE](#)
- ✓ [UBS > Prix et salaires](#)

12. Logement et transports

12.1 Logement

Location

Il n'est pas facile de trouver un logement approprié correspondant à un budget donné (voir aussi «Coût du logement»). On trouve des annonces immobilières dans l'édition du mercredi du *South China Morning Post*, mais il est préférable de faire appel à l'une des nombreuses sociétés de courtage (*real estate brokers*) de la place. Leurs honoraires sont compris entre un demi-mois et un mois de loyer. En attendant qu'un logement soit trouvé, il est possible d'occuper un «appartement de service». Les animaux domestiques sont, dans la plupart des cas, indésirables. De manière générale, il est très compliqué de détenir des animaux à Hong Kong.

Hong Kong est une des villes du monde où les loyers sont les plus chers (voir «Coût du logement»). En ville, on loge dans des tours. Trouver une maison individuelle n'est possible qu'en périphérie. Les contrats de bail sont généralement conclus pour deux ans et le loyer est payable par mois d'avance. S'y ajoutent des frais de gestion (*management fee*) de 5 à 10%, qui sont cependant parfois compris dans le loyer. Les contrats de bail doivent être authentifiés et enregistrés par acte notarié. En règle générale, un dépôt de garantie de deux à trois mois de loyer est exigé à la signature du bail. Selon la valeur imposable du bien loué, il faut s'acquitter également, en sus du loyer, d'une taxe communale trimestrielle (*government rate*).

Certains appartements sont dotés d'une installation de climatisation, pouvant aussi fonctionner comme chauffage. Il est cependant souvent nécessaire de disposer d'un chauffage électrique d'appoint, d'où des frais d'électricité élevés. Tous les appartements sont équipés d'une cuisinière avec four et la plupart d'un lave-linge et d'un sèche-linge. Il est recommandé de se procurer un déshumidificateur.

Achat

Acheter une maison ou un terrain revient très cher pour un particulier. Pour un petit appartement en périphérie, il faut compter pas moins

de 5 millions de HKD (environ 627'000 CHF). L'achat de biens immobiliers par des étrangers est grevé d'un droit de timbre compris entre 4.25 et 20% (voir «[Impôts](#)» > Impôts indirects).

WWW

- ✓ [Housing & Social Services \(gov.hk\)](#)
- ✓ [South China Morning Post \(scmp.com\)](#)
- ✓ [Apts/Housing for rent \(craigslist.hk\)](#)

Tension du réseau électrique et prise

- 220 volts/50 hertz (comme en Suisse);
 - Prise électrique: Type G (comme au Royaume-Uni)
 - Anciennes installations: Type D & M
- Les appareils électriques suisses nécessitent un adaptateur pour fonctionner correctement.

WWW

- ✓ [Prises, tensions et fréquences électriques dans le monde](#)

Poids et mesures

Depuis 1976, Hong Kong applique officiellement le système métrique.

Dans le commerce, sont autorisées les unités:

- de la dynastie chinoise Qing;
- du système britannique;
- du système métrique.

Les trois systèmes sont d'utilisation courante au quotidien – le système Qing, par exemple, sur les marchés locaux et dans certains commerces chinois.

WWW

- ✓ [Units of Measurement Commonly used and the Conversion Factors \(customs.gov.hk\)](#)

12.2 Transports

Transports publics

Entre trains, trams, bus, minibus, taxis et bacs, les transports publics assurent plus de 11 millions de courses par jour, soit plus de 90% des déplacements quotidiens. C'est un des ratios les plus élevés au monde.

Route

Victoria Harbour, le bras de mer qui sépare l'île de Hong Kong de Kowloon, est traversé par des tunnels, une ligne de métro et des bacs. Le système des transports publics est très développé, si bien qu'il est tout à fait possible de vivre en de nombreux endroits de Hong Kong sans disposer d'un véhicule personnel.

Rail

MTR

Le métro (*Mass Transit Railway*, MTR) est confortable et sûr. Une ligne ferroviaire relie en outre Kowloon et Guangzhou.

L'aéroport est à 25 minutes de train de l'île de Hong Kong.

Octopus Card

Lancée en septembre 1997, l'Octopus Card est une carte de paiement qui peut être utilisée pour le paiement en espèces dans les transports publics (train, tram, bus, minibus et bacs), les parcmètres, les commerces, les supermarchés, la restauration rapide et les distributeurs automatiques. Elle est vendue dans toutes les stations du MTR.

WWW

- ✓ [Public Transport \(Transport Department\)](#)
- ✓ [Octopus Card – Where can I use it? \(octopus.com.hk\)](#)
- ✓ [Public Transport in Hong Kong \(gov.hk\)](#)
- ✓ [Mass Transit Railway \(MTR\)](#)
- ✓ [City Bus Routes and Services](#)
- ✓ [The Kowloon Motor Bus Co.](#)

Avion

L'aéroport international de Hong Kong est desservi par plus de cent compagnies aériennes et les liaisons avec l'Europe sont nombreuses. En termes de taux de fréquentation, c'est le onzième plus grand aéroport du monde, avec plus de 60 millions de passagers par an. Swiss Airlines et Cathay Pacific proposent des vols quotidiens sur la ligne Zurich-Hongkong.

Bateau

Il existe plusieurs liaisons quotidiennes avec les îles extérieures, Macao et la Chine. Hong Kong possède en outre l'un des plus grands ports commerciaux du monde.

Immatriculation des véhicules

En règle générale, c'est le vendeur d'automobiles local agréé qui s'occupe, auprès du *Transport Department*, de l'enregistrement et de l'immatriculation des véhicules neufs pour le compte de ses clients.

WWW

- ✓ [Become a Car Owner in Hong Kong \(gov.hk\)](#)

Reconnaissance du permis de conduire

Le permis de conduire suisse est valable durant douze mois.

Il est cependant recommandé de se procurer avant le départ un permis de conduire international auprès du service cantonal des automobiles. Le permis international n'est valable qu'avec le permis suisse.

Les documents à présenter au *Transport Department* pour obtenir un permis de conduire local valable pour une durée indéterminée sont les suivants:

- permis de conduire suisse valable;
- traduction du permis suisse en anglais (peut être demandée au consulat général);
- formulaire de demande.

Il n'est généralement pas nécessaire de passer un nouvel examen de conduite.

Assurance

L'assurance responsabilité civile est obligatoire. Une liste des assureurs agréés est disponible sur le site web de l'*Office of the Commissioner of Insurance* (OCI).

Attention: à Hong Kong, on conduit à gauche. Les véhicules sont donc équipés d'un volant à droite.

WWW

- ✓ [Traduction du permis de conduire suisse \(OFROU\)](#)
- ✓ [List of Authorized Insurers \(OCI\)](#)
- ✓ [Become a Car Owner in Hong Kong \(gov.hk\)](#)

13. Culture et communication

13.1 Vie culturelle

Hong Kong offre une vie culturelle très variée. La population se compose en grande partie de personnes arrivées avec les grandes vagues de réfugiés qui fuyaient la Chine communiste. Or, la séparation d'avec cette dernière dans un premier temps, puis le retour dans son giron en tant que Région administrative spéciale, en 1997, ont produit une culture tout à fait originale, qui tente aujourd'hui de marier tradition et modernité.

Le cinéma de Hong Kong, en particulier, est unique en son genre, avec ses thématiques reflétant les multiples identités de la ville (kung-fu, mélodrames, films de gangsters, soap-opéras, etc.). Bien connue en Asie, la «canto-pop» – musique populaire en dialecte cantonnais – est également très appréciée.

Religion

La liberté de culte est garantie. Les doctrines ou religions les plus représentées sont le bouddhisme (21%), le taoïsme (14%) et le christianisme (12%).

WWW

- ✓ [Culture et patrimoine \(discover-honkong.com\)](http://discover-honkong.com)
- ✓ [Religion à Hong Kong \(Wiki\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_à_Hong_Kong)

Radio, TV, presse

Les programmes de radio et de télévision de la SSR ne sont pas diffusés à Hong Kong. Certaines émissions sont accessibles sur Internet. La chaîne française TV5 Monde retransmet le téléjournal de la RTS.

Presse: un grand nombre de journaux et périodiques étrangers sont en vente dans les hôtels et les librairies, mais il est difficile d'y trouver des journaux suisses. Ceux-ci peuvent cependant être consultés sur Internet.

WWW

- ✓ [Radio Télévision Suisse \(RTS\)](http://www.rts.ch)
- ✓ [TV 5 Monde](http://www.tv5monde.ch)
- ✓ [Swissinfo](http://www.swissinfo.ch)
- ✓ [Journaux suisses](http://www.journaux-suisse.ch)
- ✓ [Revue Suisse](http://www.revue-suisse.ch)

13.2 Téléphones / urgences

- Indicatif international: +852
- Police – Pompiers– Ambulance: 999
- Information: Tel. 1081

14. Sécurité

14.1 Risques naturels

Hong Kong subit régulièrement des typhons, principalement de juin à octobre. Le cas échéant, des alertes sont diffusées en temps utile à la radio et à la télévision. Tenez-en compte et suivez les instructions des autorités locales (*Hong Kong Observatory*) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

WWW

- ✓ [Organisation météorologique mondiale OMM](#)
- ✓ [Tropical Cyclone Track Information \(Hong Kong Observatory\)](#)

En cas de crise ou de catastrophe naturelle

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, mettez-vous en liaison avec la représentation suisse la plus proche (ambassade, consulat général, consulat).

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Consulat général à Hong Kong](#)

Recommandation

Assurez-vous de vérifier avant votre séjour, les services médicaux sont couverts par votre assurance maladie (voir «Prévoyances et assurances») et pensez à l'assurance voyage et autres assurances.

14.2 Divers

Lisez les conseils aux voyageurs du DFAE, ils sont continuellement mis à jour!

WWW

- ✓ [DFAE – Conseils aux voyageurs pour Chine](#)

15. Suisses et Suissesses

15.1 Protection consulaire et protection diplomatique

Protection consulaire

Aux termes de l'art. 16, al. 1, du Règlement du Service diplomatique et consulaire suisse, du 24 novembre 1967 (RS 191.1), quand on ne peut demander raisonnablement aux intéressés d'assumer seuls la défense de leurs intérêts, les représentations diplomatiques et consulaires accordent leur aide aux ressortissants suisses. Celles-ci peuvent également intervenir auprès des autorités du pays d'accueil en cas de problèmes juridiques. La protection consulaire est une des formes particulières de cette défense d'intérêts.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ [Guide pratique - Emigration](#)
- ✓ [Protection consulaire: assistance à l'étranger](#)
- ✓ [Protection diplomatique et protection consulaire](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

Helpline DFAE



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires 24h/24h!

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365
Tél. depuis l'étranger: +41 800 24-7-365,
+41 58 465 33 33

E-mail: helpline@eda.admin.ch
Skype: [helpline-eda](#) (gratuit de l'étranger)

WWW

- ✓ [Formulaire Helpline DFAE](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

15.2 Droits politiques

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Les ressortissants suisses conservent leur droit de vote lorsqu'ils résident à l'étranger. Ils peuvent prendre part aux initiatives populaires, demandes de référendum et votations et élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats font l'objet d'une réglementation cantonale). Il faut pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger, ainsi qu'être immatriculé et annoncé comme Suisse de l'étranger ayant le droit de vote auprès de l'Ambassade ou du consulat helvétique compétent. Toute personne qui est inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile ou de l'une de ses communes d'origine reçoit par la poste le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La Revue suisse annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir ou vous pouvez consulter le site internet suivant :

WWW

- ✓ www.ch.ch/votations

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription: Suisses et doubles-nationaux

L'inscription au registre électoral doit être renouvelée au minimum tous les quatre ans. Les doubles nationaux sont eux aussi en droit d'exercer leur droit de vote. Dans certains pays, ils s'exposent toutefois, entre autres risques, à celui de perdre leur deuxième nationalité.

Plus d'informations

WWW

✓ [Droit de vote et d'élection](#)

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)

✓ [Page d'accueil du DFAE](#)

15.3 Organisations

Sociétés suisses

WWW

✓ [Clubs suisses à l'étranger](#)

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

Deux organes forment l'OSE : le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), appelé le « Parlement de la Cinquième Suisse », et le Secrétariat des Suisses de l'étranger, qui leur offre un large éventail de services. Il dispense par exemple conseils et assistance aux personnes désireuses de quitter la Suisse, à titre définitif ou non, ou d'y revenir. Il se charge en outre de promouvoir les droits politiques des Suisses immatriculés à l'étranger, édite la Revue suisse, qui leur est envoyée gratuitement, organise leur congrès annuel et propose des activités pour les jeunes (camps de vacances, séjours dans des familles d'accueil, échanges).

WWW

✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)

SwissCommunity.org

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville !
- Découvrez la Suisse!

WWW

✓ [SwissCommunity.org](#)

Liens et ouvrages utiles

WWW

- ✓ [Hong Kong Tourism Board](#)
- ✓ [Hong Kong Government Residents](#)

Contact

- ✉ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
Bundesgasse 32, 3003 Berne
- ☎ **+41 800 24-7-365**, +41 58 465 33 33
- ✉ helpline@eda.admin.ch
- 🌐 www.swissemigration.ch